

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F-M. MARCHETTI

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF
AMENAGEMENTS DE L'ESPACE DES
TENNIS
PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL DETAILLE
MODIFICATIF DE LA DEMANDE DE
SUBVENTIONS

Le Président rappelle au conseil le projet d'aménagement de l'ancienne halle des tennis du complexe sportif pour aménager :

- un mur d'escalade
- une salle de gymnastique
- un ring de boxe
- un dojo
- un espace enfants

La phase APS du projet est achevée. Les travaux devraient débuter au printemps 2015.

Le Président rappelle le budget détaillé de cette opération qui se présente comme suit :

Les montants sont exprimés HT.

Travaux :

Salle de boxe	66 250 €
Salle d'escalade	35 000 €
Salle de gymnastique	174 250 €
Annexes sportives :	261 360 €
Espace enfants :	58 000 €
Annexes et locaux techniques :	71 750 €
Traitements acoustiques et cloisons de séparation des espaces :	200 000 €
Raccordement aux réseaux :	70 000 €
Total travaux (base mai 2013) :	936 610 €
Mobilier :	330 000 €
Programmation et AMO	14 936 €
Maîtrise d'œuvre + SSI	132 994 €
Missions EXE et OPC	37 332 €
Contrôle technique SPS	18 800 €
Frais divers	25 000 €
Assurances 1.50 %	18 999 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :

Coût estimatif global HT : 1 514 698 €

Il convient d'apporter un modificatif au plan de financement de cette opération et rechercher une aide financière de 80 % du montant global, selon une nouvelle répartition sachant que l'Etat n'interviendra qu'à hauteur de 15 % et non 25 % comme initialement sollicité, soit, auprès de la Collectivité Territoriale de Corse une participation majorée de 10 %, portée à 65 % et 15 % auprès de l'Etat dans le cadre de crédits Centre National pour le Développement du Sport.

Le Président rappelle que la Région a délivré l'arrêté attributif de subvention à hauteur de 55 % pour un montant de 833 084 €.

De plus, l'investissement alloué par la Région suggère par voie de conséquence une compensation à travers une mise à disposition gratuite des installations auprès du collège de Calvi pendant le temps scolaire.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Le plan de financement proposé est le suivant :
Base montant global du projet : 1 514 698 €
CTC 65 % : 984 554 € (+ 151 470 €)
CNDS 15 % : 227 205 €
Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

Le Président précise que le maître de l'ouvrage portera également en sus de la part d'autofinancement, les charges de TVA.

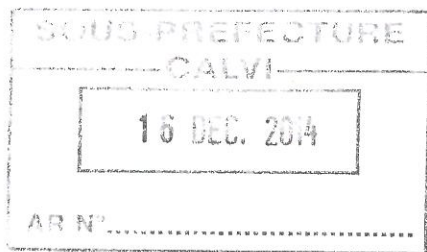
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOPTE le plan de financement proposé par le Président.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse, le CNDS une aide financière à hauteur de 80 % de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 1 514 698 €.

PRECISE que la Communauté de Communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restants auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer l'opération en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.



Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

Le Président